

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Anne-Laure D'Alauzier Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Mariel Martin a donné pouvoir à Christophe Reynier -Duval	Ghyslaine Eynard à donné pouvoir à Michel Légerot	
3 absents	Laure Barnini	Jennifer Bremond	Richard Giner
Secrétaire de séance	Jean-Antoine Espinosa		
Délibération	24.09.12		
Objet :	Inscription de la base nautique d'aviron de l'Ile de la Piboulette au Plan Départemental des Espaces ? Sites et Itinéraires (PDESI)		
Rapporteur	Romain ESPINOSA		
N° Acte	8.8		

Fort de 125 000 pratiquants d'activités de pleine nature recensés dans le département de Vaucluse, ce dernier a par délibération n°2021-379 du Conseil départemental en date du 28 mai 2021, adopté son Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) au regard de sa compétence en matière d'organisation du développement maîtrisé des sports de nature.

Ce PDESI vise à pérenniser les sites, en favorisant et leur valorisation leur qualification, leur sécurité, leur accès, dans le respect et la prise en compte des enjeux environnementaux, de la cohabitation des différents usages et du droit de propriété.

Ce plan, élaboré collégalement dans le cadre de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI), du département est depuis 2 ans dans sa phase d'analyse et de présentation en CDESI pour les ESI d'intérêt départemental, correspondant au Volet 2 du PDESI.

A ce titre, le site de la « Base Nautique d'aviron de l'Ile de la Piboulette » a été identifié et fait partie de ces sites. Le porteur de la demande d'inscription sera le club de la Société Nautique de Caderousse qui est affilié à la FFAviron, en lien avec le Comité Départemental d'Aviron.

Afin de renforcer la portée de cette inscription à venir, il convient qu'avant la présentation en CDESI du site qui aura lieu en octobre, le Conseil municipal délibère en vue de demander l'inscription du site de la « Base Nautique d'aviron de l'Ile de la Piboulette » au Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux activités de pleine nature.

Vu l'article L311-1 du code du sport ;

Vu les articles L113-6 et 113-7 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2021-379 du Conseil départemental de Vaucluse en date du 28 mai 2021 ;

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024 à 18H

Considérant que l'inscription au PDESI des lieux de pratique d'activités de pleine nature est une des conditions nécessaires à l'obtention des aides financières du département pour toute opération d'aménagement.

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De demander l'inscription au PDESI de la base nautique de la Piboulette.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette inscription.

Pièce annexe :

- Délibération n°2021-379 du conseil départemental de Vaucluse en date du 28 mai 2021.
- Fiche ESI Juin 2020- base nautique

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 25 septembre 2024
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Béatrice REHOR

